

Point de situation Covid-19

7 mai 2020 à 20h00

Stratégie de sortie de crise

Lors d'une conférence de presse ce soir (7 mai), la Première ministre Erna Solberg, accompagnée du ministre de la Santé Bent Høie, de la ministre de l'Éducation Guri Melby, du ministre de l'Enfance et des familles Kjell Ingolf Ropstad, du ministre de l'Éducation supérieure et de la recherche Henrik Asheim et du ministre de la Culture et des sports Abid Raja, a annoncé des nouvelles mesures d'assouplissements dans l'objectif de « rouvrir une grande partie de la Norvège d'ici le 15 juin, doucement mais sûrement ».

La stratégie du gouvernement consiste maintenant à contrôler le virus afin de s'assurer que les services de santé du pays soient en mesure de traiter les personnes malades du covid19 ou d'autres maladies. Les ministres ont remercié les Norvégiens d'avoir respecté les mesures restrictives en place depuis le 12 mars et ont rappelé la nécessité de continuer à appliquer les gestes barrière. La Première ministre a souligné que la réouverture progressive de la société annoncée aujourd'hui pourrait être suspendue si le taux de contamination augmente.

Les principales nouvelles mesures classées par date d'entrer en vigueur :

A partir du 7 mai :

- Augmentation du nombre de personnes autorisées à se rassembler, qui passe de 5 à 20, à condition de respecter les règles de distanciation en vigueur (1 mètre).
- Reprise des activités sportives à condition de rassembler 20 participants maximum, avec 1 mètre de distance entre eux.
- Réouverture des gymnases et installations sportives (sauf vestiaires).
- Autorisation des rassemblements de 50 personnes maximum dans les lieux publics, respectant la distance de sécurité de 1 mètre. Ces événements doivent être encadrés par un organisateur.
- Levée de l'interdiction de sortie du territoire pour les personnels de santé. Les déplacements à l'étranger leur restent déconseillés, et impliquent une quarantaine au retour en Norvège.
- Maintien possible des consignes de quarantaine au retour de l'étranger jusqu'à la fin de l'été.
- Réduction de la durée de quarantaine, qui passe de 14 à 10 jours. Les personnes ayant été en contact avec un malade 48h avant que ce dernier soit testé positif, ou avec un malade pendant plus de 15 minutes, doivent se placer en quarantaine. Les personnes qui ont déjà contracté le covid19 sont dispensées de cette obligation pendant six mois.
- Obligation pour l'employeur de veiller au respect des distances de sécurité (1 mètre) sur le lieu de travail. Le télétravail reste recommandé pour les salariés se rendant au travail en transports en commun, en particulier à Oslo et dans les grandes villes.

A partir du 11 mai :

-Réouverture de toutes les classes des écoles primaires, du collège et du lycée au cours de la semaine 20 (11-15 avril) à condition que les règles d'hygiène et de distanciation sociale soient respectées. Les collectivités locales disposeront d'une semaine de flexibilité pour permettre des ajustements locaux. Certaines écoles qui manquent de place pourront proposer des horaires alternés aux élèves. Pour mémoire : les plus petites classes des écoles primaires (quatre premières années), les dispositifs de garderie et d'activités périscolaires (SFO), et les filières professionnelles dans les lycées (deux dernières années) ont recommencé le 27 avril, et les jardins d'enfants/crèches le 20 avril.

-L'enseignement supérieur continuera les cours à distance, à l'exception des étudiants qui ont impérativement besoin de se rendre dans les établissements pour terminer leurs études. Cela concernera environ 25 à 30% des étudiants.

-Réouverture de l'enseignement pour les adultes et des cours pour les réfugiés au cours de la semaine 20 (11-15 avril).

-Réouverture des écoles de conduite à condition de respecter des règles en vigueur.

-Réouverture des salles de jeux

- Publication d'un guide pratique pour le sport qui permettra la reprise des activités sportives pour les enfants et les adolescents dans leurs clubs.

A partir du 1^{er} juin

-Réouverture des bars et cafés qui ne servent pas à manger à condition de respecter la règle de distanciation sociale de minimum 1 m.

-Réouverture des parcs d'attraction.

-Reprise des cours de natation.

-Les autorités sanitaires élaboreront des nouveaux conseils pour les voyages d'agrément au niveau national, valables à partir du 1^{er} juin.

A partir du 15 juin

-Autorisation des rassemblements de 200 personnes.

-Ouverture des salles de sport si les consignes d'hygiène peuvent être respectées.

-Ouverture des piscines et centres aquatiques si les consignes d'hygiène peuvent être respectées.

-Reprise du football professionnel.